

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics  
A Paris, le 11 avril 2018

## Compte-rendu du comité technique ministériel du 11 avril 2018

Ce comité technique ministériel était présidé par Mme Valérie METRICH-HECQUET, Secrétaire générale du MAA.

**Force Ouvrière** était représentée par : Jean-Claude LEBOSSE, Jean-Christophe LEROY, Christine HEUZÉ, Michel DELMAS, Jean-Luc BOULENGIER, Soizic BLOT, Thierry ELEOUET et Xavier SIMON.

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, Madame la Secrétaire générale a apporté les informations suivantes :

### « Action publique 2022 »

« Nous n'avons aucune information nouvelle depuis le dernier CT, pas d'avancées, pas de décision prise ». C'est en résumé la réponse de l'administration. Mme la Secrétaire générale précise que le MAA n'a fait qu'une seule contribution en novembre 2017 et que ni le Président, ni le Premier ministre n'ont demandé qu'elle soit renforcée.

Sur le volet RH, elle rappelle qu'elle est très attachée au maintien de CAP nationales pour notre ministère. Prendre une décision différente ne serait pas efficient vu la taille de nos effectifs.

### FEADER – Qui fera quoi demain ?

Le sujet de qui fera quoi demain reste à trancher. La recentralisation est une piste souhaitable, même si une telle décision irait à l'encontre de la volonté des Régions.

Le MAA considère qu'apportant 75% des financements du second pilier, il a vocation à en rester le décideur principal. Par ailleurs, les Régions ont abandonné leur velléité de gérer les aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC.

### CCRF et DD(CS)PP :

Concernant le départ éventuel des agents CCRF des DD(CS)PP, aucune décision n'est prise à ce jour.

### DRAAF :

Le MAA souhaite garder les entités régionales telles qu'elles sont aujourd'hui. Pour les régions fusionnées, l'organisation de directions en multi-sites serait maintenue.

### Services départementaux :

Pour les SEA en DDT(M), toutes les options sont sur la table (statu-quo, départ vers l'ASP, départ vers les préfectures,

intégration au sein des services régionaux...). Le MAA se prépare à toutes les éventualités. Mme la Secrétaire générale rappelle une nouvelle fois son souci que dans la prochaine organisation, les déroulements de carrière des agents du MAA soient préservés.

### Expérimentation organisation des services de l'État en Guyane AC du 1er janvier 2019 :

Mme la Secrétaire Générale indique ne pas être au courant et que cette expérimentation n'a pas non plus été portée à la connaissance du secrétaire général du gouvernement (SGG).

### Autres sujets abordés

#### Taux pro/pro :

Il n'est pas encore possible de communiquer les décisions prises pour l'ensemble des corps concernés. Le dossier avance avec la fonction publique et le budget mais n'est pas bouclé. La communication par le MAA des résultats de la négociation devrait se faire en 2 temps. Un premier temps pour les corps hors enseignement agricole et ensuite pour les corps du secteur de l'enseignement agricole.

**FO Agriculture** demande, que les IAE, inscrits au tableau d'avancement 2018 au grade d'IDAE, bénéficient d'un cycle de mobilité supplémentaire pour valider leur inscription à ce tableau. Mme la Secrétaire générale proposera à ses services d'étudier cette demande.

#### RIFSEEP :

Aucune information à ce jour de la part du guichet unique (DGAFP/Budget) sur la demande du MAA de non adhésion au RIFSEEP pour le corps des IAE et des TSMA.

**PPCR** : concernant le sujet important des inversions de carrière, le MAA y travaille afin qu'une réponse satisfaisante soit apportée aux agents concernés.

**Classe exceptionnelle des PLPA, PCEA et CPE** : en l'absence de réponse du guichet unique, il y a saisine de Matignon.

#### **Sécurité sanitaire et alimentaire - Abattoirs :**

M. Romuald OUDJANI, magistrat en détachement, conseiller aux affaires pénales et civiles au service juridique du MAA, rappelle l'ensemble des appuis qu'il est chargé d'apporter aux agents concernés par une procédure pénale portée à leur rencontre. Protection fonctionnelle, prise en charge des divers frais occasionnés (avocat, déplacement,...), etc. Tout est mis en œuvre par le MAA pour que les agents soient aidés et soutenus au mieux.

#### **FranceAgriMer (FAM) :**

Mme la Secrétaire générale indique ne pas avoir connaissance de difficulté particulière au service des ressources humaines de FAM. L'administration va se rapprocher du SRH de FAM pour expertiser ce dossier soulevé par **FO Agriculture**.

#### **Télétravail / jours de grève :**

**FO Agriculture** est intervenue pour que les services fassent preuve, si possible, de souplesse et de compréhension afin que les agents puissent faire face aux contraintes spécifiques liées aux grèves dans les transports.

L'administration fait savoir que la réglementation actuelle ne permet pas de modifier les règles telles qu'adoptées pour les jours télétravaillés. Les directeurs et chefs de services ont été informés des souplesses malgré tout possibles en matière de gestion du temps de travail, charge à eux de les mettre en œuvre ou pas.

**FO Agriculture** invite les collègues qui rencontreraient des difficultés particulières sur ce sujet à les lui faire remonter.

#### **DGER – Secteur enseignement agricole :**

En réponse à la déclaration liminaire, M. le DGER a indiqué ne pas partager notre vision.

Les événements vécus, notamment lors du dernier salon de l'agriculture, lui permettent de dire que l'enseignement agricole suscite un intérêt fort. La convention signée avec l'éducation nationale constitue un atout important pour lui. L'organisation de notre enseignement et ses méthodes pédagogiques intéressent l'éducation nationale.

Pour les réformes en cours (formation professionnelle, bac, ...) il reconnaît une concertation rapide. Pour l'avenir de l'apprentissage, il pense trouver des pistes intéressantes dans cette réforme.

Enfin, pour l'enseignement supérieur, il vante la nécessité de jouer la carte des complétives de nos écoles agronomiques (donc de les regrouper) alors qu'elles rivalisent avec celles plus réputées de pays comme les Pays Bas ou la Suède.

**Position FO** : nous ne sommes pas convaincus par ces réponses et restons sur le ressenti que nous avons évoqué dans notre déclaration liminaire.

#### **Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) :**

L'administration indique que les représentants des ministères de tutelle de l'établissement ont exprimé la volonté du gouvernement de conforter l'IFCE en tant qu'opérateur public répondant aux attentes de l'État et sa vocation à devenir l'institut technique de référence pour les acteurs de la filière équine.

Cet engagement stratégique est repris dans le projet de contrat d'objectifs et de performance (COP) qui vise à donner à l'établissement et aux acteurs de la filière une visibilité à 5 ans des missions de l'IFCE. Il s'accompagne d'une sécurisation dans la durée des concours budgétaires de l'État et d'un schéma d'emplois exigeant.

Afin de faciliter la construction et la mise en œuvre de cette feuille de route, en concertation avec les partenaires sociaux, M. Alain SCHOST est désigné IGAPS coordonnateur pour l'IFCE et placé auprès du directeur général de l'établissement.

Les représentants des ministères de tutelle de l'IFCE réitèrent leur engagement à défendre en interministériel l'adoption de mesures d'accompagnement adaptées, dont le dispositif a été présenté en réunion du 5 avril aux représentants des organisations syndicales de l'IFCE, dans le but de favoriser la concrétisation de la feuille de route et la mise en place de solutions satisfaisantes pour les agents dont le poste serait impacté par la réorganisation mise en place.

#### **Pour FO Agriculture :**

- L'engagement budgétaire des tutelles n'est pas cadré et donc improbable sur 5 ans.
- Le nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) est insuffisant et ne garantit pas l'avenir de l'IFCE qui va subir une suppression d'emplois de 180 ETPT.
- Le guichet unique (DGFIP et DGAFP) n'a pas encore donné son accord pour le plan d'accompagnement personnalisé (PAP).
- La reconnaissance des agents par la direction générale n'est toujours pas au rendez-vous.
- Les missions vont être adaptées aux moyens dotés par les tutelles et là aussi c'est une inversion illogique, relevant uniquement de l'aspect comptable.

## **Examen des points à l'ordre du jour de ce CTM**

**1- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture :**

L'administration indique clairement que les moyens (matériel et ETP) syndicaux dont sont dotées les organisations syndicales dans les établissements ne seront en aucune manière diminués.

**Avis favorable de FO Agriculture.**

**2 - Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 13 mars 2012 portant institution des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire : Avis favorable de FO Agriculture**

**3 - Information ou avis, le cas échéant, sur le projet d'arrêté modifiant les articles 10 et 14 de l'arrêté du 13 mars 2012 portant institution des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire**

Depuis 6 ans, un vide juridique était combattu par les OS. Les négociations entre l'administration et les OS, depuis un an, achoppaient sur un point de blocage sur la répartition des compétences entre les instances locales et régionales.

L'intersyndicale FO/SNETAP-FSU/SEA-UNSA/Alliance du Trèfle /CGT-Agri a été reçue avant le CTM par la conseillère du ministre et a obtenu gain de cause sur la modification de l'arrêté à l'ordre du jour. Cela permettra à tout agent de saisir cette instance et bénéficier de ce fait, de l'ensemble des dispositifs et procédures de prévention des risques professionnels, c'est-à-dire des mêmes droits que tous les autres collègues du ministère et même de la fonction publique ! L'articulation de cette instance avec des instances locales devra faire l'objet d'un groupe de travail pour la rédaction d'une circulaire qui sortirait en même temps que le texte réglementaire dans les prochaines semaines.

**FO** a rappelé sa demande d'installation des CHSCTREA à l'échelle infra régionale, notamment pour les régions XXL.

L'administration répond que le MAA ne connaissant pas d'échelon autre que la région, il n'est possible de créer qu'un CHSCT à ce niveau. **Avis favorable à l'unanimité**

**4 – Avis sur le projet d'arrêté portant fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation**

Pour le MAA le plafond par action de formation (projet) est fixé à 3 500 euros, ce montant est plus important que pour d'autres ministères.

C'est un montant qui est attribué pour un projet dans sa globalité et non par action de formation. Dans un projet, il peut y avoir des formations qui sont dans les plans formation continue offerts aux agents. Dans ce cas là, le coût de la formation n'est pas déduit. Pour pouvoir déclencher le CPF, il faut avoir atteint le cumul d'heures de formation (150 heures).

Le financement concerne les frais pédagogiques et non les frais de déplacements quand le coût de la formation atteint le plafond.

**FO Agriculture** considère que la mise en place du compte personnel de formation est une atteinte au statut général des fonctionnaires et à ce titre **s'est abstenue**.

**5 – Point d'information sur une étude synthétique des données statistiques relatives aux agents contractuels sur budget dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)**

Après avoir relevé qu'il était intéressant d'avoir un bilan social pour les personnels de ces centres nous avons surtout déploré que ne figurent pas les conditions d'emploi des agents : temps de travail, rémunérations.

Nous avons montré que les résultats de ce bilan social nécessitaient d'avoir un vrai dialogue social tant avec la DGER que dans ces centres.

**6 – Point d'information sur la désignation de la haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion**

La haute fonctionnaire en charge de l'handicap et de l'inclusion est Mme Blandine THERY-CHAMARD (blandine.thery-chamard@agriculture.gouv.fr)

**FO Agriculture** se félicite de cette nomination. Toutefois, **FO Agriculture** dénonce que les objectifs de recrutement de travailleurs handicapés dans l'Enseignement Agricole sont loin d'être atteints. Le dispositif fonctionne mal pour les enseignants. De plus, l'impossibilité de pérenniser les contrats des auxiliaires de vie est pénalisant, et pour ces agents et pour les enseignants qu'ils accompagnent alors qu'une relation de travail s'est instaurée entre les deux agents.

La politique du gouvernement est orientée inclusion systématique. Mais l'accueil, sans moyens et sans formation des équipes, de certains jeunes, se fait au détriment de ces jeunes et de leurs familles et à celui aussi des autres jeunes. Dans certains établissements, les meilleurs élèves s'en vont. Il faut pouvoir maintenir les structures d'accueil spécialisées : IME ou ULIS...

Les OS dénoncent la précarité des auxiliaires de vie scolaire (AVS) et des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Un statut de corps interministériel est revendiqué pour les accompagnants dont la situation est très précaire et les revenus peu élevés. De plus, la fin de contrat d'un accompagnant crée de réels problèmes alors que construire une relation de confiance avec un jeune nécessite du temps.

**Conclusion FO Agriculture**

Sur les décisions qui devraient être annoncées par le gouvernement lors du 2ème comité interministériel à la transformation de l'Action Publique (CITP) début mai prochain, **FO Agriculture** regrette vivement le grand secret dans lequel sont actuellement conduits les travaux préparatoires à la mise en œuvre du programme « Action Publique 2022 ».

**FO Agriculture** dénonce aussi l'absence totale de dialogue social sur ce dossier alors que nos missions et l'organisation de nos services seront probablement durement impactées.

**FO Agriculture** réitère sa demande que le ministre de l'agriculture vienne, lui-même, devant le prochain CTM pour nous justifier les mesures qui seront prises et surtout pour nous démontrer l'intérêt qu'elles présenteront réellement pour le service public agricole, pour nos usagers mais aussi pour les agents qui portent et font vivre ce service public.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)